



CONFEDERATION  
DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS



79 rue Tocqueville, 75017 PARIS

Le 24 août 2010

# Pourquoi les endocrinologues doivent voter pour les listes C.S.M.F ?

## Où en est-on ?

Les spécialités cliniques ont été laissées pour compte par le gouvernement et les caisses qui n'ont tenu aucun de leurs engagements de mettre en œuvre un plan d'urgence pour leur venir en aide et assumer leurs responsabilités, importantes, dans les difficultés qu'elles ont rencontrées avec la mise en œuvre du parcours de soins.

Certaines organisations, dont la FMF, sont tout aussi coupables car elles ont bloqué depuis 2007, la mise en œuvre de toute mesure conventionnelle destinée à favoriser ces spécialités !

### Ce que la CSMF propose

- > de **prendre en compte la situation financière inacceptable des spécialités cliniques** à travers un forfait du coût de la pratique favorisant leur regroupement et une meilleure lisibilité (plateaux cliniques, maisons des spécialistes).
- > **une nouvelle rémunération des consultations** identique pour tous. Le C et le CS sont dépassés, il faut les remplacer par une lettre clé (CM) utilisable par tous les praticiens avec plusieurs niveaux pour en rémunérer plus justement le contenu, la durée et la difficulté.
- > l'introduction, en complément du paiement à l'acte d'une rémunération diversifiée, notamment des forfaits pour aider le médecin, entre autres, à déléguer à du personnel spécifique le poids des tâches administratives.

### En attendant cette CCAM clinique la CSMF appuie :

- > la demande d'élargissement de la MCE pour toute consultation initiale de prise en charge
  - 1) d'une pathologie endocrinienne quelle qu'elle soit
  - 2) du diabète gestationnel, du diabète de type 1 et 2
  - 3) des troubles du comportement alimentaire
  - 4) de l'obésité
  - 5) du suivi d'une pathologie cancéreuse en endocrinologie
- > l'élargissement de la MCE associée au C2 pour toute consultation annuelle de prise en charge d'une maladie chronique métabolique ou endocrinienne avec évaluation éducative, renforcement thérapeutique, dans le seul but d'éviter le recours aux hospitalisations intempestives

Au-delà, la CSMF soutient la reconnaissance de l'acte d'éducation thérapeutique du patient, de prévention et des actes de télémédecine, qui doivent être rémunérés dans le cadre de forfaits.

**Dr. Jean François REY,**  
Président de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

**Mme le Dr. Claude COLAS,**  
Représentante du SEDMEN  
au Comité Directeur de l'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F

**Si vous voulez dire STOP au massacre de la médecine spécialisée ne laissez pas passer cette occasion d'exprimer votre ras-le-bol ! Le gouvernement doit en tenir compte ! Trop c'est trop !**

**VOTEZ UTILE, VOTEZ CSMF !**

Toutes les informations sur les élections aux URPS et les prises de positions de la CSMF sur : [www.elections.csmf.org](http://www.elections.csmf.org)